



CENTRE INTERNATIONAL
DE FORMATION DE L'OIT

CC 72/2

72^e session

Conseil du Centre

Turin, 4-5 novembre 2010

POUR DÉCISION

DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET DU BUDGET
POUR L'EXERCICE EN COURS (2010) ET PROPOSITIONS DE
PROGRAMME ET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2011**

**États financiers et rapport du commissaire aux comptes pour
l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009**

TABLE DES MATIÈRES

États

	Page
I. Actif et passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009.....	3
II. Recettes et dépenses, évolution des réserves et soldes des fonds pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2009	4
III. Évolution de la situation financière pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2009	5
IV. Crédits budgétaires pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2009..	6
Notes sur les états financiers pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2009	7
Approbation des états financiers	20
Rapport de l'auditeur indépendant	
Rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2009	

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT ACTIF ET PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2009 EN MILLIERS D'EUROS	FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DE ROULEMENT		FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS		FONDS D'INVESTISSEMENT				
	NOTES		NOTES		NOTES		NOTES				
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008			
ACTIF											
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	3	10 056	6 636	3	1 865	1 844	3	2 769	3 395		
SOMMES À RECEVOIR	4	7 851	11 023								
MOINS PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES	4	(935)	(1 078)								
SOLDES INTERFONDS						56				33	15
AUTRES ACTIFS	5	472	610		1	1			3		
VALEURS IMMOBILISÉES	6	842	962								
TOTAL ACTIF		18 286	18 153		1 866	1 901		2 769	3 398	33	15
PASSIF											
PAIEMENTS OU CONTRIBUTIONS REÇUS D'AVANCE	7	5 847	4 211				1	2 422	3 361		
ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS	8	3 156	1 681				6			28	15
SOMMES À PAYER											
SOLDES INTERFONDS		19	56		14				15		
AUTRES SOMMES À PAYER	9	1 854	5 821					346	22	5	
AUTRES PASSIFS	10	1 047	230					1			
TOTAL PASSIF		11 923	11 999		14	-		2 769	3 398	33	15
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS											
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE		6 154	7 009		1 901	1 879			-		-
ANNULATIONS OU ÉCONOMIES SUR ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		193	214						6		
VIREMENTS (VERS)/DEPUIS D'AUTRES FONDS		(304)	(184)		(70)					11	374
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		320	(885)		21	22			(6)		(184)
TOTAL RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		6 363	6 154		1 852	1 901			-		-
TOTAL PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS		18 286	18 153		1 866	1 901		2 769	3 398	33	15

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT RECETTES ET DÉPENSES, ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS POUR L'EXERCICE FINANCIER AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2009 EN MILLIERS D'EUROS		FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DE ROULEMENT		FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS		FONDS D'INVESTISSEMENT	
		2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
		NOTES	NOTES	NOTES	NOTES	NOTES	NOTES	NOTES	NOTES
RECETTES									
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	12	11 066	11 564			1 389	(12)		
AUTRES RECETTES									
ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES	13	16 506	19 743						
FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS	13	10 717	6 814						
INTÉRÊTS		36	185	21	22	59	111		
RECETTES ACCESSOIRES	14	1 222	1 352						
TOTAL RECETTES		39 547	39 658	21	22	1 448	99	-	-
DÉPENSES									
FRAIS FIXES		21 103	21 240						
FRAIS VARIABLES		18 145	17 915			1 448	105	374	184
AJUSTEMENTS DE CHANGE		71	442						
TOTAL DÉPENSES		39 319	39 597	-	-	1 448	105	374	184
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES		228	61	21	22	-	(6)	(374)	(184)
RÉCUPÉRATION DE/(PROVISIONS POUR) CRÉANCES DOUTEUSES	4	92	(946)						
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	15	320	(885)	21	22		(6)	(374)	(184)
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS									
ANNULATIONS OU ÉCONOMIES SUR ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		193	214				6		
VIREMENTS (VERS)/DEPUIS D'AUTRES FONDS	11	(304)	(184)	(70)				374	184
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN DÉBUT D'EXERCICE		6 154	7 009	1 901	1 879				
RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS EN FIN D'EXERCICE		6 363	6 154	1 852	1 901	-	-	-	-

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

**CENTRE INTERNATIONAL DE L'OIT
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE
AYANT PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2009**

EN MILLIERS D'EUROS

	FONDS DE FONCTIONNEMENT		FONDS DE ROULEMENT		FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS		FONDS D'INVESTISSEMENT	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION								
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	320	(885)	21	22		(6)	(374)	(184)
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES SOMMES À RECEVOIR	3 029	(784)						
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES AUTRES AVOIRS	138	(253)		10	3			
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES PAIEMENTS OU CONTRIBUTIONS REÇUS D'AVANCE	1 636	426			(939)	465		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOMMES À PAYER	(3 967)	3 203			324	(2)	5	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS	1 475	305					13	15
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES AUTRES ÉLÉMENTS DU PASSIF	817	(439)			1			
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES À L'EXPLOITATION	3 448	1 573	21	32	(611)	457	(356)	(169)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT								
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES VALEURS IMMOBILISÉES	120	(84)						
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	120	(84)	-	-	-	-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT								
ANNULATIONS OU ÉCONOMIES SUR ENGAGEMENTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	193	214				6		
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES SOLDES INTERFONDS À RECEVOIR		13	56	(56)			(18)	(15)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES INTERFONDS À PAYER	(37)	56	14		(15)	2		
VIREMENTS (VERS)/DEPUIS D'AUTRES FONDS	(304)	(184)	(70)				374	184
RENTRÉES (SORTIES) NETTES LIÉES AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(148)	99	0	(56)	(15)	8	356	169
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE ET DES DÉPÔTS À TERME	3 420	1 588	21	(24)	(626)	465		
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN DÉBUT D'EXERCICE	6 636	5 048	1 844	1 868	3 395	2 930		
ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME EN FIN D'EXERCICE	10 056	6 636	1 865	1 844	2 769	3 395	-	-

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
CRÉDITS BUDGÉTAIRES
pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2009
(en milliers d'euros)

ETAT IV

Chap.	Poste	Titre	BUDGET 2009	SITUATION RÉELLE 2009	ÉCART BUDGÉTAIRE
		RECETTES			
I		Contributions volontaires			
	10	Organisation internationale du Travail	2 010	2 266	256
	11	Gouvernement italien	7 850	7 850	-
	12	Gouvernement français	150	50	(100)
	13	Région Piémont	400	400	-
	14	Ville de Turin	500	500	-
		Total contributions <i>Note 17a</i>	10 910	11 066	156
II		Recettes propres			
	20	Recettes provenant des activités de formation	29 000	27 223	(1 777)
	20a	Autres recettes	1 307	1 258	(49)
		Total recettes propres	30 307	28 481	(1 826)
	21	Utilisation de l'excédent d'exploitation 2006/2007	361	536	175
		TOTAL RECETTES BUDGÉTAIRES	41 578	40 083	(1 495)
		DÉPENSES			
III		Frais fixes			
	22	Personnel	14 934	14 404	(530)
	23	Collaborateurs externes	400	364	(36)
	24	Bâtiments	2 405	2 439	34
	25	Transport et communications	666	593	(73)
	26	Services spécialisés	734	687	(47)
	27	Services fournis par l'OIT	147	46	(101)
	28	Réunions officielles	130	113	(17)
	29	Missions et représentation	400	297	(103)
	30	Ressources bibliothéconomiques et didactiques	42	21	(21)
	31	Amortissement des immobilisations	651	384	(267)
	32	Autres frais fixes	1 919	1 755	(164)
		Total frais fixes <i>Note 17c</i>	22 428	21 103	(1 325)
IV		Frais variables			
	33	Personnel temporaire	8 300	8 857	557
	34	Missions	1 000	831	(169)
	35	Indemnités de subsistance des participants	3 500	2 782	(718)
	36	Voyages des participants	2 300	2 104	(196)
	37	Enseignements extra-muros	300	5	(295)
	38	Livres, matériel didactique et autres fournitures	200	162	(38)
	39	Autres frais variables	3 600	3 090	(510)
	39a	Autres coûts liés aux autres recettes	300	314	14
		Total frais variables <i>Note 17d</i>	19 500	18 145	(1 355)
		TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	41 928	39 248	(2 680)
		EXCÉDENT (DÉFICIT) D'EXPLOITATION	(350)	835	1 185
		Autres postes			
	40	Récupération de créances douteuses		92	92
	41	Ajustements de change		(71)	(71)
	42	Annulations ou économies sur les engagements de l'exercice précédent		193	193
		TOTAL AUTRES POSTES		214	214
		EXCÉDENT (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE NET /1	(350)	1 049	1 399

/1 Tel que prévu par l'article 7.4. du Règlement financier
Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.

CENTRE INTERNATIONAL DE FORMATION DE L'OIT
NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2009

1. EXPOSÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS

Le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (« le Centre »), guidé par les principes inscrits dans le préambule de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et dans la Déclaration de Philadelphie, a pour mission la formation au service du développement économique et social dans le respect et par la promotion des normes internationales du travail. Ses activités de formation, élaborées dans le cadre de la coopération technique de l'OIT, du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, sont principalement destinées aux cadres et aux responsables des États membres.

Les opérations du Centre sont financées par deux types de ressources:

- les contributions volontaires des gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations internationales non gouvernementales et autres sources;
- les recettes propres.

Le Centre gère quatre fonds. Le fonds de fonctionnement est le principal fonds d'opérations du Centre pour les activités de formation et englobe les fonds détenus au nom du gouvernement italien. Le fonds de roulement a été créé conformément au Règlement financier pour financer temporairement les dépenses, dans l'attente de recevoir les contributions volontaires faisant l'objet d'une promesse ferme et d'autres ressources à recevoir en vertu d'accords signés. Son objectif a été fixé à 1 852 200 EUR. Le fonds pour l'amélioration du campus a été établi par le Directeur du Centre pour accueillir les fonds destinés spécifiquement à la rénovation du campus, et en particulier à la création d'un centre de conférences. Le fonds d'investissement a été créé après l'approbation du Conseil en novembre 2006 pour la mise à niveau et le développement de programmes d'étude, de matériels didactiques et d'autres projets visant à renforcer la capacité générale du Centre.

2. EXPOSÉ DES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les principes comptables et le système d'information comptable appliqués au Centre reflètent les dispositions du Règlement financier, approuvé par le Conseil du Centre. À part pour les valeurs immobilisées telles que décrites à la note 2.3 i), sont conformes aux normes comptables du Système des Nations Unies (UNSAS).

Les états financiers comprennent les états suivants: actif et passif, réserves et soldes des fonds, recettes et dépenses, évolution des réserves et soldes des fonds, évolution de la situation financière et crédits budgétaires.

2.2. Règles particulières

Les règles particulières suivantes ont un effet sensible sur les résultats présentés dans les états financiers.

- a) L'exercice financier du Centre correspond à l'année civile.
- b) Les états financiers du Centre sont établis suivant la méthode traditionnelle de la comptabilité au coût d'origine et ne reflètent pas les variations des prix des biens et des services.
- c) Les recettes liées aux contributions volontaires sont comptabilisées au moment où elles se produisent et celles tirées de toutes les activités dont l'élément principal, à savoir la formation ou la consultation, s'est achevé avant la fin de l'exercice financier sont entièrement comptabilisées dans l'exercice financier en question. Dans le cas d'activités s'étalant sur plus d'un exercice financier, l'élément de revenu est enregistré dans les exercices respectifs en proportion de l'avancement de l'activité au cours de chacune des années considérées.
- d) Toutes les dépenses, y compris celles relatives aux actions de suivi susceptibles d'être menées au cours d'une période successive, afférentes aux activités complétées avant la fin de l'exercice financier sont imputées ou comptabilisées au cours de cet exercice. Les déboursés encourus au cours de l'exercice financier et afférents à des activités qui se dérouleront dans le futur, sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel l'activité a lieu.

Les dépenses engagées en fin d'exercice et qui impliquent une charge sur les ressources de l'exercice financier en cours, mais qui n'ont pas été facturées, sont comptabilisées comme des engagements non réglés.

Dans le cas d'activités s'étalant sur plus d'un exercice financier, les dépenses sont enregistrées dans la période au cours de laquelle elles ont été exécutées.

- e) Les recettes et les dépenses sont comptabilisées et présentées séparément.
- f) Le Centre ne comptabilise pas les contributions en nature. Le terrain et les bâtiments sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. Toutes les dépenses liées aux améliorations apportées aux bâtiments du Centre font l'objet d'un financement spécifique par les donateurs et comptabilisées comme des dépenses et non comme des actifs capitalisés.
- g) L'encaisse et les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme arrivant à échéance dans l'année suivant la date d'acquisition.
- h) Les stocks de fournitures consistent en des publications disponibles à la vente et en des matériels didactiques et autres consommables destinés à la vente ou à une utilisation interne. Ils sont comptabilisés dans les états financiers au moindre de leur coût et de leur valeur de réalisation nette et ils sont présentés dans le libellé autres actifs.
- i) Les valeurs immobilisées acquises depuis juillet 1980 ont été comptabilisées à leur prix coûtant, à l'exception des améliorations locatives portant sur les bâtiments du Centre. Un taux d'amortissement de 20 ou 10 pour cent par an, suivant la vie utile prévue, a été appliqué aux valeurs immobilisées. En règle générale, la durée de vie utile des véhicules, des équipements de bureau et des systèmes informatiques est de

cinq ans, tandis que celle des meubles et des autres équipements est de dix ans. La capitalisation de ces valeurs immobilisées constitue un écart par rapport au système de normes comptables des Nations Unies mais reflète plus précisément le coût d'utilisation de ces actifs.

- j) L'état « Actif et passif, réserves et soldes des fonds » préparé à la fin de l'exercice financier ne contient aucune provision pour les indemnités de fin de service dues aux fonctionnaires qui quittent le Centre, car ces indemnités sont prélevées sur le Fonds des indemnités de fin de service de l'OIT, auquel le Centre verse des cotisations mensuelles. En outre, conformément aux normes comptables des Nations Unies, le Centre ne comptabilise ni les congés non utilisés à la fin de l'exercice financier, ni la valeur actuarielle de ses obligations au titre des prestations liées à la protection de la santé du personnel après la cessation de service. Le Centre présente ces coûts potentiels dans les notes 19 et 20 des états financiers.

2.3. Règles de conversion des monnaies

- a) Les états financiers du Centre sont exprimés en euros. Les recettes et les dépenses effectuées dans une autre monnaie sont converties en euros au taux de change comptable mensuel des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction. Les balances monétaires en fin d'exercice sont exprimées en euros au taux de change comptable mensuel des Nations Unies en vigueur au 31 décembre.
- b) Les pertes résultant des fluctuations monétaires sont compensées par les gains réalisés pendant le même exercice financier. À la fin de l'exercice financier, les gains nets sont portés au crédit des recettes accessoires (ajustements de change) ou les pertes nettes sont portées au débit des dépenses (ajustements de change).

3. ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

Fonds de fonctionnement

Le total de l'encaisse et des dépôts à terme au 31 décembre comprend:
(en milliers d'euros)

	2009	2008
Comptes courants bancaires	12 010	2 178
Dépôts à terme	-	7 014
Sous-total	12 010	9 192
Moins: fonds administrés pour le compte du gouvernement italien	(1 954)	(2 556)
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	10 056	6 636

Fonds de roulement

Le total de l'encaisse et des dépôts à terme au 31 décembre comprend:
(en milliers d'euros)

	2009	2008
Comptes courants bancaires	1 865	13
Dépôts à terme	-	1 831
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	1 865	1 844

Fonds pour l'amélioration du campus

Le total de l'encaisse et des dépôts à terme au 31 décembre comprend:
(en milliers d'euros)

	2009	2008
Comptes courants bancaires	1,751	295
Dépôts à terme	1,018	3,100
TOTAL ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME	2,769	3,395

Les dépôts à terme échoient en mars 2010.

4. SOMMES À RECEVOIR

Fonds de fonctionnement

Le total des sommes à recevoir au 31 décembre comprend:

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Sommes et produits à recevoir autres que contributions volontaires	6 175	10 123
Moins: provisions pour créances douteuses	(935)	(1 078)
Sommes à recevoir nettes autres que contributions volontaires	5 240	9 045
Contributions volontaires à recevoir	900	900
Sommes à recevoir nettes avant solde dû au Centre par l'OIT	6 140	9 945
Solde dû au Centre par l'OIT	776	0
TOTAL NET SOMMES À RECEVOIR	6 916	9 945

Soixante et un pour cent des sommes à recevoir nettes avant solde dû au Centre par l'OIT sont en suspens depuis entre 0 et 90 jours (2008: 70%); 18% (2008: 11%) sont en suspens depuis entre 91 et 360 jours; les 21% restants (2008: 19%) sont en suspens depuis plus de 360 jours.

Le Centre a réduit de 92 000 EUR (2008: augmentation de 946 000 EUR) les provisions pour créances douteuses en fin d'année. Il a couvert 50 pour cent de la valeur des dettes en suspens depuis plus d'un an et 100 pour cent de la valeur de la totalité des dettes en suspens depuis plus de deux ans, sauf pour les montants comptabilisés par le débiteur et pour lesquels des promesses fermes de paiement ont été reçues. Au cours de l'année, le Centre a radié un montant de 51 000 EUR (2008: 159 000 EUR) en sommes à recevoir, constitué essentiellement de sommes dues depuis plus de trois ans et lesquelles avaient été provisionnées au cours des années précédentes.

Les autres sommes à recevoir comprennent le solde net que le Centre doit recevoir de l'OIT pour des services de formation fournis à l'organisation, sur le campus et en dehors, des transactions liées aux salaires, des contributions volontaires de l'OIT et des règlements en espèces.

5. AUTRES ACTIFS

Le total des autres actifs au 31 décembre comprend:

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Stock de fournitures	306	352
Dépenses prépayées et autres avances	166	258
TOTAL AUTRES ACTIFS	472	610

6. VALEURS IMMOBILISÉES

(en milliers d'euros)

	Véhicules et équipement de bureau	Systèmes d'information	Matériel divers et mobilier	TOTAL
Coût au 01.01.2009	1 227	2 292	693	4 212
Ajouts en 2009	124	59	85	268
Cessions en 2009	(132)	-	(157)	(289)
Coût au 31.12.2009	1 219	2 351	621	4 191
Amortissement au 01.01.2009	917	1 700	633	3 250
Amortissement en 2009	138	231	16	385
Cessions en 2009	(132)	-	(154)	(286)
Amortissement au 31.12.2009	923	1 931	495	3 349
Valeur comptable nette au 31.12.2009	296	420	126	842
<i>Valeur comptable nette au 31.12.2008</i>	<i>310</i>	<i>592</i>	<i>60</i>	<i>962</i>

7. PAIEMENTS OU CONTRIBUTIONS REÇUS D'AVANCE

Le montant de 5 847 000 EUR (2008: 4 211 000 EUR) est constitué essentiellement de contributions destinées aux activités de formation futures. Les principales contributions reçues d'avance sont celles de la Commission européenne, d'un montant de 1 757 000 EUR (2008: 1 244 000 EUR), du ministère italien des Affaires étrangères pour le projet Palestine, d'un montant de 952 000 EUR (2008: 966 000 EUR) et du ministère bulgare du Travail et de la Politique sociale, d'un montant de 1 578 000 EUR (2008: 1 189 000 EUR).

8. ENGAGEMENTS NON RÉGLÉS

Le montant de 3 156 000 EUR (2008: 1 681 000 EUR) se rapporte à des dépenses à facturer essentiellement liées à des cours et des services consultatifs, ainsi qu'à des charges à payer concernant les frais fixes accumulés.

9. AUTRES SOMMES À PAYER

Le montant de 1 854 000 EUR (2008: 5 821 000 EUR) des autres sommes à payer représente les montants dus aux fournisseurs au titre de biens reçus et de services rendus. En 2008, il comprenait le solde net de 1 855 000 EUR dû à l'OIT au titre de frais de personnel et de débours pour des activités de formation du Centre que l'OIT a engagés au nom du Centre au siège et dans ses bureaux extérieurs.

10. AUTRES PASSIFS

Le montant de 1 047 000 EUR (2008: 230 000 EUR) est constitué essentiellement par les sommes dues au fonds fiduciaire du gouvernement italien pour des activités de formation éligibles.

11. VIREMENTS (VERS)/DEPUIS D'AUTRES FONDS

Conformément à la décision prise par le Conseil du Centre lors de sa 68^e session, qui s'est tenue à Turin les 2 et 3 novembre 2006, relative à un programme d'investissement d'un montant de 2 310 000 USD pour la période 2007-2011, 374 000 EUR (2008: 184 000 EUR) ont été transférés vers le fonds d'investissement à des fins de mise à niveau et de développement de programmes d'étude et de matériels didactiques.

12. RECETTES PROVENANT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Fonds de fonctionnement

Les recettes provenant des contributions volontaires pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre comprennent:

(en milliers d'euros)

	2009	2008
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL	2 266	2 440
GOUVERNEMENT ITALIEN	7 850	7 850
GOUVERNEMENT FRANÇAIS	50	120
VILLE DE TURIN	500	754
RÉGION PIÉMONT	400	400
TOTAL	11 066	11 564

- a) La contribution de l'OIT de 2 266 000 EUR (3 160 000 USD) constitue la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2008-2009, qui s'élève à 6 320 000 USD. En 2008, elle s'élevait à 2 440 000 EUR (3 160 000 USD).
- b) La contribution du gouvernement italien au Centre en 2009 s'est élevée à 7 850 000 EUR. Cette somme a été payée en 2009.
- c) Le gouvernement français a apporté une contribution de 50 000 EUR (2008: 120 000 EUR).
- d) En 2009, la Ville de Turin a apporté une contribution de 500 000 EUR (2008: 500 000 EUR) afin de couvrir les frais d'entretien, conformément à l'accord signé entre la Ville et l'OIT. Ce montant n'avait pas encore été versé au 31 décembre 2009.
- e) La Région Piémont a apporté une contribution de 400 000 EUR (2008: 400 000 EUR). Ce montant n'avait pas encore été versé au 31 décembre 2009.

13. RECETTES PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FORMATION PRODUCTRICES DE RECETTES, DE FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS

Fonds de fonctionnement

(en milliers d'euros)

ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES	2009	2008
GOUVERNEMENT ITALIEN (contribution volontaire)	3 852	7 477
GOUVERNEMENT ITALIEN ET AUTRES ORGANISATIONS ITALIENNES (dont ministères des Affaires étrangères et du Travail)	1 549	2 108
UNION EUROPÉENNE (dont Commission européenne, Fondation européenne pour la formation et Fonds social européen)	4 722	2 693
BAILLEURS BILATÉRAUX / FONDS FIDUCIAIRES DIRECTS	4 988	5 567
AUTRES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES	1 395	1 898
TOTAL ACTIVITÉS PRODUCTRICES DE RECETTES	16 506	19 743
FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS		
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL - BUDGET ORDINAIRE	5 688	2 080
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL - AUTRES	3 151	2 560
BANQUE MONDIALE	309	449
AUTRES INSTITUTIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES	1 569	1 725
TOTAL FONDS REÇUS EN VERTU D'ACCORDS INTERORGANISATIONS	10 717	6 814
TOTAL RECETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FORMATION	27 223	26 557

Une promesse ferme portant sur un montant de 450 000 EUR (2008: 600 000 EUR) a été reçue de la Compagnia di San Paolo, qui est une organisation indépendante de la banque du Centre, la banque Intesa San Paolo, pour des activités de formation spécifiques. La partie gagnée de ce montant a été comptabilisée dans les activités productrices de recettes.

14. RECETTES ACCESSOIRES

Les recettes accessoires comprennent:

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Activités et services non liés à la formation	1 170	1 271
Recettes diverses	52	81
TOTAL RECETTES ACCESSOIRES	1 222	1 352

Les recettes relatives aux activités et services non liés à la formation proviennent essentiellement de loyers et de montants reçus des autres institutions des Nations Unies présentes sur le campus, des recettes provenant d'activités sociales et de visiteurs payants.

15. EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

L'excédent net des recettes par rapport aux dépenses de 320 000 EUR (2008: déficit de 885 000 EUR) a été accru par des annulations ou des économies sur les engagements de l'exercice précédent s'élevant à 193 000 EUR (2008: 214 000 EUR).

Conformément à l'article 7, paragraphe 4 du Règlement financier du Centre, le Directeur a décidé de dégager pour les exercices 2008 et 2009 un montant de 800 000 USD (équivalent à 592 000 EUR), prélevé sur l'excédent de 2006, pour financer deux postes P4, ainsi que les dépenses d'exploitation connexes, afin de développer et promouvoir les activités dans les domaines suivants: a) Emploi et développement des compétences, et b) Migration, travail forcé et trafic d'êtres humains. Le Conseil du Centre a approuvé l'utilisation d'excédent de 2006 lors de sa 69e session, qui s'est tenue à Genève les 29 et 30 octobre 2007. En 2009, 258 000 EUR (2008: 14 000 EUR) ont été dépensés à cette fin, ce qui laisse un solde de 320 000 EUR (2008: 578 000 EUR).

En outre, le Bureau du Conseil s'est réuni à Genève le 7 mars 2008 et a approuvé une dépense additionnelle de 1 086 000 USD (745 000 EUR), prélevée sur l'excédent de 2007, afin de renforcer les capacités de formation (437 000 USD, équivalent à 300 000 EUR) et de procéder à des travaux d'amélioration du Campus (649 000 USD, équivalent à 445 000 EUR). En 2009, 8 000 EUR (2008: 82 000 EUR) ont été dépensés pour renforcer les capacités de formation et 270 000 EUR (2008: 169 000 EUR) pour l'amélioration du campus, ce qui laisse des soldes de, respectivement, 210 000 (2008: 218 000) et 6 000 (2008: 276 000) EUR.

16. FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CAMPUS

En décembre 2002, le gouvernement italien a apporté au Centre une contribution initiale extraordinaire pour financer les travaux urgents relativement aux normes de sécurité des bâtiments. Les années suivantes, des dons supplémentaires ont été faits afin de permettre l'adaptation des bâtiments aux normes de sécurité en vigueur et de financer les dépenses extraordinaires liées à la rénovation des structures hôtelières et d'autres structures du Centre. Actuellement, les fonds servent à réaménager la principale salle de conférences (pavillon L) afin d'étendre sa capacité et de répondre aux normes de sécurité.

Les contributions reçues et utilisées par le Centre sont détaillées ci-dessous :

Date de réception des fonds	Origine des fonds	Montants en euros
1 ^{er} décembre 2002	Gouvernement italien	516 500
27 janvier 2004	Compagnia di San Paolo	25 000
16 septembre 2004	Région Piémont	1 000 000
4 novembre 2004	SanPaolo IMI S.p.A.	83 600
7 décembre 2004	Gouvernement italien	569 500
6 septembre 2005	Région Piémont	1 000 000
1 ^{er} octobre 2006	Région Piémont	1 000 000
13 février 2007	Compagnia di San Paolo	150 000
27 juillet 2007	Compagnia di San Paolo	150 000
12 février 2008	Compagnia di San Paolo	225 000
11 juillet 2008	Compagnia di San Paolo	225 000
27 avril 2009	Compagnia di San Paolo	225 000
28 octobre 2009	Compagnia di San Paolo	225 000
Total des contributions reçues		5 394 600
Moins : Total des dépenses encourues		3 323 700
Plus : Intérêts gagnés		351 400
Paiements ou contributions reçus d'avance		2 422 300

À la fin de l'année 2008, un appel d'offres pour les travaux de rénovation du pavillon L a été lancé et un contrat de 2 947 000 EUR a été signé. En 2009, des montants de 1 396 000 EUR pour les travaux de rénovation et de 52 000 EUR pour les services d'ingénierie ont été encourus.

17. CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Fonds de fonctionnement

a) Contributions volontaires

La contribution du gouvernement italien au Centre en 2009 s'est élevée à 7 850 000 EUR (2008: 7 850 000 EUR), comme prévu au budget. Cette somme a été payée en 2009.

La contribution de l'OIT de 2 266 000 EUR (3 160 000 USD) constitue la moitié de la contribution approuvée pour la période biennale 2008-2009, qui s'élève à 6 320 000 USD. En 2008, elle s'élevait à 2 440 000 EUR (3 160 000 USD).

Le gouvernement français a apporté une contribution de 50 000 EUR (2008: 120 000 EUR), soit 100 000 EUR de moins que prévu au budget.

En 2009, la Ville de Turin a apporté une contribution de 500 000 EUR (2008: 500 000 EUR).

La Région Piémont a apporté une contribution de 400 000 EUR (2008: 400 000 EUR), comme prévu au budget.

b) Recettes propres

(en milliers d'euros)

TOTAL RECETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FORMATION	Budget 2009	Situation réelle 2009	Écart budgétaire
Formation en groupe, services consultatifs et publications	29 000	27 223	(1 777)

c) Frais fixes

Les frais fixes, qui comprennent 536 000 EUR de dépenses financées par l'excédent 2006/2007, sont inférieurs de 1 325 000 EUR au budget (2008: inférieurs de 1 172 000 EUR).

d) Frais variables

Il convient de rappeler que les frais variables du Centre sont exclusivement liés à la mise en œuvre d'activités spécifiques. Le programme évolue au cours de l'exercice budgétaire conformément au financement disponible. Le niveau de ces frais lui-même évolue donc en fonction du programme d'activités, de même qu'il est sujet à des variations résultant de la diversité des facteurs de coûts associés à l'exécution des activités du Centre.

18. ENGAGEMENTS FUTURS

Au 31 décembre 2009, le Centre avait pour 2,2 millions EUR (2008: 1,8 million EUR) d'engagements futurs liés à des contrats d'entretien du matériel informatique et des logiciels, et à des contrats de services d'impression et de services sous-traités, comme le nettoyage des locaux et des chambres, la réception, le bureau de poste, la sécurité, la restauration et le transport.

19. CONGÉS ACCUMULÉS ET INDEMNITÉS DE CESSATION DE SERVICE

Le Centre, conformément aux normes comptables des Nations Unies, ne comptabilise ni les congés non utilisés à la fin de l'exercice financier ni les indemnités de cessation de service qui seront dus au personnel. Le passif correspondant aux congés accumulés au 31 décembre 2009 est estimé à 1 911 000 EUR (2008: 1 723 000 EUR) et celui correspondant aux indemnités de cessation de service à 8 383 000 EUR (2008: 7 939 000 EUR).

20. PROTECTION DE LA SANTÉ DU PERSONNEL APRÈS LA CESSATION DE SERVICE

Les fonctionnaires partant à la retraite ont le droit, à certaines conditions, de poursuivre leur affiliation à la CAPS (Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel) en versant une cotisation annuelle de 3,3 pour cent du montant total des prestations de pension qu'ils perçoivent, plus 0,99 pour cent pour leur conjoint.

La CAPS n'a pas suffisamment de fonds propres provenant des cotisations et une évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2009 a estimé à 29 824 000 EUR (43 036 000 USD) les obligations du Centre au titre des prestations liées à la protection de la santé du personnel après la cessation de service. Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre, conformément à la pratique comptable des Nations Unies.

21. CAISSE COMMUNE DES PENSIONS DU PERSONNEL DES NATIONS UNIES (CCPPNU)

Le Centre international de formation de l'OIT est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin d'assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime de prestations définies à capitalisation. L'engagement financier de l'organisation envers la CCPPNU consiste en sa contribution obligatoire au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies, de même que sa participation financière éventuelle en vue de combler tout déficit actuariel, en vertu de l'article 26 des statuts de la Caisse. Un tel paiement n'est requis qu'au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies invoquerait les dispositions de l'article 26, si, à la suite d'une évaluation actuarielle, il s'avérait nécessaire de combler un déficit à la date de l'évaluation. Lors de la rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué ces dispositions.

22. CONTRIBUTIONS EN NATURE

L'OIT a apporté gracieusement 4 mois de travail, évalués à 47 000 EUR (2008: 4 mois de travail, évalués à 41 000 EUR). En outre, elle a fourni des services juridiques et d'audit évalués à 112 000 EUR (162 000 USD) en 2009 (2008: néant).

Le gouvernement français a apporté gracieusement 12 mois de travail, évalués à 33 000 EUR (2008: 10,5 mois de travail, évalués à 29 000 EUR).

Le terrain et les bâtiments sont loués par la Ville de Turin pour une valeur symbolique. La valeur du terrain et des bâtiments n'est pas connue.

23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont fait l'objet d'une nouvelle classification afin d'être conformes à la présentation adoptée cette année.

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états suivants: Actif et passif, Réserves et soldes des fonds (État I), Recettes et dépenses, Évolution des réserves et soldes des fonds (État II), Évolution de la situation financière (État III), Lignes de crédit (État IV), et les notes sur les états financiers (notes 1 à 23) sont approuvés.

Pour autant que le Directeur sache, il n'y a pas d'informations pertinentes pour l'audit dont les vérificateurs externes des comptes du Centre n'est pas au courant, et il a pris toutes les mesures nécessaires pour se mettre au courant de ces informations et s'assurer que les vérificateurs externes des comptes étaient au courant de ces informations.

(signé)

François Eyraud
Directeur exécutif
Centre de Turin

26 mars 2010

(signé)

Remedios Dungca
Trésorière et cheffe des Services
financiers

26 mars 2010



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail qui comprennent l'état de l'actif et passif, réserves et soldes des fonds au 31 décembre 2009, l'état des recettes et dépenses, évolution des réserves et soldes des fonds, l'état de l'évolution de la situation financière et l'état des crédits budgétaires pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des

procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail au 31 décembre 2009, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers.

Rapport relatif à d'autres obligations légales ou réglementaires

Conformément aux exigences du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, je déclare qu'à mon avis les méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, je déclare qu'à mon avis, les opérations du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail dont j'ai eu connaissance dans le cadre de mon audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autres autorisations législatives applicables du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

En vertu de l'article 28 du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, j'ai également soumis au Conseil un rapport détaillé sur mon audit des états financiers du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail.

La vérificatrice générale du Canada,



Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 26 mars 2010

Centre international de formation de l'OIT

**RAPPORT AU CONSEIL
RÉSULTATS DE L'AUDIT ANNUEL**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

Au Conseil du Centre international de formation de l'OIT,

Le 26 mars 2007, à sa 298^e session, le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a nommé la vérificatrice générale du Canada commissaire aux comptes de l'Organisation pour une période de quatre ans.

Aux termes du *Règlement financier* du Centre international de formation de l'OIT (le Centre), le commissaire aux comptes de l'OIT est le commissaire aux comptes du Centre. Conformément à l'article 28 du *Règlement financier*, un rapport détaillé doit être émis à l'issue de l'audit en plus du Rapport de l'auditeur indépendant.

L'audit des états financiers de 2009 du Centre est le deuxième audit que nous réalisons en tant que commissaire aux comptes. Le rapport ci-joint fournit les résultats de notre audit et comprend des observations découlant de notre audit des états financiers de 2009.

Nous profitons de l'occasion pour remercier le directeur, ses officiers et les membres de leur personnel de la coopération et de l'aide qui nous ont été fournies au cours de l'audit. Nous désirons également remercier le Conseil du Centre et le Conseil d'administration de l'OIT de leur appui et de leur intérêt pour le travail de notre bureau.

La commissaire aux comptes,

Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Ottawa, Canada
Le 28 mai 2010

Table des matières

	Page
Points saillants	1
À propos du Bureau du vérificateur général	2
Étendue et objectifs de l'audit	2
Stratégie d'audit et responsabilités du commissaire aux comptes	3
Résultats de l'audit	3
Achèvement de l'audit	4
Nouveau système de rémunération	4
Lettre de recommandations	5
Mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) – Progrès accomplis à ce jour	5
Autres travaux menés au centre	6
Conclusion	7

POINTS SAILLANTS

Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Centre. À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers. Nous avons conclu que ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Nous avons aussi conclu que les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autres autorisations législatives applicable du Centre.

La direction du Centre nous avait préparé un jeu complet d'états financiers prêts à être audités dès le mois de mars 2010. La trésorière et son équipe sont à l'origine de cette réalisation significative, qui nous a permis de terminer nos travaux d'audit en mars au lieu de juillet. Dans le cadre de l'audit, nous avons examiné le travail de conversion du système de rémunération et nous sommes satisfaits que les données sur la rémunération qui ont été transférées sont complètes et exactes. Nous avons également effectué le suivi de la lettre de recommandations émise suite à l'audit de 2008 et nous sommes satisfaits des initiatives entreprises par la direction. Même si nous n'envisageons pas d'envoyer une lettre de recommandations relative à l'audit de 2009, nous avons discuté avec la trésorière des possibilités de renforcer les contrôles financiers. Au cours de l'audit de cette année, nous n'avons pas trouvé d'écarts non corrigés significatifs.

Le Groupe de travail des normes comptables des Nations Unies a recommandé que les organismes du système des Nations Unies adoptent les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) comme référentiel comptable. Le passage des normes comptables actuelles du système des Nations Unies (UNSAS) aux normes IPSAS représentera une réorientation fondamentale du système d'information financière. Le Centre estime qu'il pourra présenter des états financiers conformes aux IPSAS dès 2012 et n'envisage pas de suivre un processus de mise en œuvre progressive des nouvelles normes. Il s'agit là d'une tâche ambitieuse dont nous continuerons de suivre l'évolution et dont nous rendrons compte au Conseil du Centre.

À PROPOS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

1. Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) est un bureau d'audit indépendant et un chef de file dans le domaine de l'audit législatif et environnemental. Il fait la promotion d'une bonne gestion des finances et de l'environnement, et du développement durable.
2. Le BVG est un membre actif du milieu de la comptabilité et de l'audit à l'échelle canadienne et à l'échelle internationale. Au Canada, le BVG participe aux travaux de nombreuses organisations professionnelles, notamment l'Institut Canadien des Comptables Agréés, qui établit les normes de comptabilité et de certification. À l'échelle internationale, la vérificatrice générale est membre du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) et le BVG collabore, depuis plus de 50 ans, avec des partenaires à l'échelle internationale à l'élaboration de normes professionnelles, au renforcement des capacités, au partage des connaissances et à l'audit d'institutions internationales.

ÉTENDUE ET OBJECTIFS DE L'AUDIT

3. L'étendue de l'audit a été établie conformément au chapitre VIII du *Règlement financier* du Centre et au mandat additionnel pour l'audit externe des comptes, qui est présenté à l'annexe II du *Règlement financier*.
4. Un audit est un examen indépendant des éléments probants étayant les montants et les informations présentés dans les états financiers. Il inclut aussi une évaluation de la conformité du Centre aux instruments d'autorité importants et il sert à déterminer, si au cours de notre examen, nous avons pris connaissance d'autres questions qui, à notre avis, devraient être portées à l'attention du Conseil.

L'audit a pour objectif de fournir une opinion indépendante, à savoir :

- si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers;
 - si ces méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent;
 - si les opérations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de l'audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autres autorisations législatives applicables.
5. L'audit n'est pas conçu pour cerner toutes les questions susceptibles d'intéresser les personnes responsables de la gouvernance et ne le permet généralement pas. Par conséquent, le présent rapport ne porte que sur les questions dont nous avons pris connaissance au cours de l'audit.
 6. L'étendue de notre audit n'a été limitée en rien et nous avons obtenu toute l'information et les explications que nous avons jugées nécessaires.

STRATÉGIE D'AUDIT ET RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

7. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives. L'audit comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres informations fournis dans les états financiers. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que de la présentation d'ensemble des états financiers.
8. Lors de la planification de l'audit, nous mettons à jour nos connaissances du Centre et de son environnement, des risques auxquels il fait face, de la manière dont il gère ces risques et de l'environnement de contrôle dans son ensemble. Nous effectuons cette mise à jour afin de planifier notre audit et de déterminer la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à appliquer.
9. L'auditeur a la responsabilité de formuler une opinion sur les états financiers fondée sur son audit. Un audit est effectué en vue d'obtenir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, y compris celles attribuables à une fraude ou à une erreur.
10. En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque inévitable que certaines anomalies dans les états financiers ne soient pas détectées (en particulier les anomalies intentionnelles dissimulées par collusion), même si l'audit est planifié et exécuté adéquatement.

RÉSULTATS DE L'AUDIT

11. Nous confirmons que le Bureau du vérificateur général du Canada est demeuré indépendant du Centre pendant toute la durée de l'audit.
12. Nous avons émis une opinion sans réserve sur les états financiers de 2009 du Centre. Nous avons conclu que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 afférente aux états financiers et que les méthodes comptables ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, nous estimons que les opérations du Centre dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre audit ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au *Règlement financier* et aux autres autorisations législatives applicables du Centre.
13. Dans le cours normal d'un audit, des corrections sont apportées, lesquelles, selon notre jugement, pourraient individuellement ou collectivement influencer sur le processus d'information financière du Centre. Au cours de l'audit de 2009, nous n'avons pas relevé de corrections significatives résultant des procédures d'audit que nous avons mises en œuvre.

14. Nous sommes tenus de communiquer tout désaccord avec la direction au sujet de l'audit ou de la comptabilité, ou d'autres questions qui, individuellement ou collectivement, pourraient influencer de manière significative sur les états financiers ou le rapport de l'auditeur indépendant. Nous sommes également tenus d'indiquer si tous les désaccords ont été réglés de manière satisfaisante. Nous n'avons aucun désaccord à signaler.
15. Nous sommes tenus de signaler les fraudes et actes illégaux impliquant des membres de la haute direction, ainsi que les fraudes et actes illégaux (impliquant des membres de la haute direction ou d'autres salariés) entraînant une anomalie non négligeable dans les états financiers. Nous soulignons qu'il appartient à la direction d'établir un environnement de contrôle et de mettre en œuvre des politiques et des procédures pour contribuer à assurer la conduite ordonnée et efficace des affaires du Centre. En déterminant les contrôles qui sont nécessaires pour empêcher et détecter la fraude, la direction doit tenir compte du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives en raison de la fraude. Conformément aux Normes internationales d'audit, nous avons envisagé, au cours de l'audit, la possibilité qu'une fraude ou une erreur, si elle est suffisamment importante, puisse influencer notre opinion sur les états financiers. Nos procédures d'audit n'ont pas révélé de questions liées à la fraude ou d'erreurs qui devraient être portées à l'attention du Conseil.
16. La préparation des états financiers exige l'utilisation d'estimations comptables. Certaines estimations sont particulièrement délicates en raison de leur importance pour les états financiers et de la possibilité que des événements futurs puissent différer considérablement des attentes de la direction. Les estimations les plus importantes sont les engagements non réglés, la provision pour créances douteuses et la vie utile prévue des valeurs immobilisées. Dans l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations, nous avons examiné les feuilles de travail et la documentation à l'appui, examiné l'exactitude mathématique des documents, et exécuté d'autres tests et procédures que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons accepté les jugements de la direction et avons estimé qu'ils étaient étayés par des éléments probants.

ACHÈVEMENT DE L'AUDIT

17. Tel qu'il a été convenu avec la direction des Finances du Centre, nous avons exécuté nos travaux d'audit de fin d'exercice en mars 2010. Même si l'échéancier a été devancé de quatre mois, nous avons constaté que le Centre était bien préparé pour l'audit. Toute l'information requise par l'équipe d'audit était disponible à son arrivée et les analyses pertinentes des comptes de 2009 avaient été effectuées. Ceci a contribué à la réalisation d'un audit efficace et efficient et nous a permis d'achever pour l'essentiel les travaux d'audit le 26 mars 2010.

NOUVEAU SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

18. En 2009, le Centre a mis en place un nouveau système de rémunération (le système de rémunération IRIS WIN). Ce système est utilisé pour traiter les données relatives à la

rémunération depuis le mois de septembre 2009. Il remplace le progiciel INFORMIX, qui était un programme exploité en DOS.

19. Nous avons examiné les procédures que la direction a suivies pour garantir l'exactitude et l'exhaustivité de l'information convertie. Selon les résultats du travail que nous avons effectué, nous sommes satisfaits que le Centre a bien exécuté la conversion du système de rémunération.

LETTRE DE RECOMMANDATIONS

20. Dans notre Rapport au Conseil, nous ne communiquons que nos observations et nos recommandations les plus importantes au sujet des faiblesses des contrôles internes. Même si nous n'avons pas de faiblesses importantes à signaler sur l'audit de 2009, nous avons recensé des possibilités d'amélioration des contrôles financiers, notamment la possibilité de mettre à jour les politiques internes qui sont désuètes. Nous avons discuté de ces possibilités d'amélioration avec la trésorière.
21. Une lettre de recommandations concernant l'audit de 2008 a été émise en novembre 2009. Durant l'audit de 2009, nous avons effectué un suivi des observations formulées dans cette lettre. Compte tenu du peu de temps écoulé entre l'émission de la lettre de recommandations et le travail d'audit effectué en mars 2010, la direction était encore en train de donner suite aux observations qui avaient été faites. Nous sommes satisfaits des initiatives entreprises par la direction.

MISE EN ŒUVRE DES NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS) – PROGRÈS ACCOMPLIS À CE JOUR

22. Tel qu'il est mentionné dans notre rapport au Conseil sur l'audit des états financiers de 2008, nous appuyons vivement la décision des responsables du système des Nations Unies d'adopter les IPSAS. Les normes IPSAS amélioreront la qualité, la comparabilité et la crédibilité des rapports financiers du système des Nations Unies et, par voie de conséquence, la reddition de comptes, la transparence et la gouvernance.
23. En février 2010, le Comité de haut niveau sur la gestion du système des Nations Unies a abandonné la date cible fixée au 1^{er} janvier 2010 pour l'adoption des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies afin de leur donner une plus grande flexibilité pour se conformer aux nouvelles normes. La direction nous a informés que le plan antérieur de mise en œuvre progressive avait maintenant été remplacé par un plan de mise en œuvre totale en 2012.
24. Nous avons examiné les progrès accomplis par le Centre pour se préparer à la transition aux normes IPSAS. La direction nous a avisés qu'elle avait pris les mesures suivantes :
 - une liste des normes, avec un plan global pour l'adoption de chacune d'elles, a été préparée;
 - à la fin de septembre 2009, un conseiller externe a été embauché pour une période de deux mois afin d'aider le Centre avec la mise en œuvre les normes IPSAS;

- vers la fin du mois de novembre 2009, des documents de prises de position ont été rédigés sur les normes relatives à la constatation des dépenses, aux produits des activités ordinaires (IPSAS 9), aux produits des opérations sans contrepartie (IPSAS 23) et aux stocks (IPSAS 12). Les documents de prises de position expliquent les différences entre les normes actuelles et les IPSAS ainsi que leurs répercussions éventuelles sur l'information financière de l'organisation;
- à la lumière de ces documents de prises de position, une séance d'information a été tenue avec le personnel des Finances pour leur expliquer les répercussions de ces normes.

La direction nous a également informés que le même conseiller externe avait été engagé pour le mois de mai 2010 afin de rédiger un document de prises de position sur les immobilisations corporelles (IPSAS 17).

25. Même si la direction a préparé une liste de normes à examiner avec un plan d'action global pour adresser chacune d'elles, elle devrait dresser un calendrier et une liste des principaux jalons d'exécution. De plus, puisque les décisions relatives aux normes IPSAS auront des incidences sur l'OIT qui devra consolider les résultats financiers du Centre dans ses états financiers, il est essentiel que le Centre continue de discuter avec l'OIT des décisions en matière de méthodes comptables et des incidences de ces dernières sur la présentation ultérieure de l'information financière.
26. Au cours de l'audit, nous avons commencé à examiner les documents de prises de position qui nous avaient été fournis et avons discuté de certaines questions et commentaires avec la trésorière. Nous continuerons d'examiner les documents de prises de position qui nous seront fournis et d'en discuter avec la trésorière au cours de notre travail d'audit intermédiaire à l'automne 2010. Nous continuerons également de surveiller les progrès du Centre dans la mise en œuvre des normes IPSAS et d'en rendre compte.

AUTRES TRAVAUX MENÉS AU CENTRE

27. À titre de commissaire aux comptes du Centre, nous avons reçu le mandat d'appliquer des procédés spécifiés en ce qui a trait à l'information financière liée à un contrat conclu entre le Centre et la Commission européenne. Cette mission a été exécutée conformément aux normes internationales sur les services connexes applicables aux missions de procédés spécifiés. En vertu des termes du contrat, deux missions doivent être exécutées. La première mission sur le rapport financier intermédiaire a été réalisée à la fin de 2009 et un rapport sur les résultats factuels a été émis en janvier 2010. La deuxième mission devrait être réalisée au cours de l'été 2010.
28. Nous avons également reçu le mandat d'auditer un rapport sur la situation financière concernant une subvention que le Centre a reçue de la Banque Mondiale en 2008. Le rapport de l'auditeur doit déterminer si les dépenses encourues aux termes de cette subvention donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément

aux normes comptables du système des Nations Unies. Nous prévoyons terminer cette mission au cours de l'été 2010.

CONCLUSION

29. En résumé, nous estimons que le Centre a fait des progrès dans la préparation de l'adoption des normes IPSAS en 2012. Nous encourageons la direction à poursuivre son analyse des répercussions de la transition aux IPSAS et à continuer de collaborer avec l'OIT. Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier le directeur, M. Eyraud, le directeur adjoint, M. Arrigotti, et la trésorière, M^{me} Dungca, ainsi que le personnel du Centre, de l'excellent esprit de collaboration dont ils ont fait preuve tout au long de l'audit et les assurer que nous serons heureux de travailler avec eux de nouveau.